



LOCATION DE LA MAISON DE FEU DE SAINT-GEORGES

1. TARIFS

Terrain et bâtiment	1 journée	:	Fr. 200.-
	½ journée	:	Fr. 100.-
Terrain uniquement	1 journée	:	Fr. 50.-

2. ALLUMAGE

- Ne sont autorisés que : le bois, le papier ou la gelée incendiaire.
- Les utilisateurs ne doivent pas brûler de déchets polluants. Les directives sur la protection de l'environnement doivent être respectées.

3. NETTOYAGE

Les travaux de déblaiement et de nettoyage incombent aux utilisateurs.

Tout renseignement supplémentaire peut vous être fourni par l'Office communal de la PCi, au numéro de téléphone 022.706.15.85.